



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 avril 2026
Convocation du : 3 avril 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUUCHE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sarah FÉVRIER

DE26_063BIS

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX
CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU
SECOND CYCLE**

Autorisation - Approbation

Conformément aux dispositions du décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'Administration des Établissements publics locaux d'enseignement du second cycle, il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration des lycées.

Il appartient donc au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein des Conseils d'Administration des Établissements suivants :

- Lycée Polyvalent Gustave Eiffel
- Lycée Paul Hazard
- Lycée Professionnel Ile de Flandre

L'élection de ces derniers se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats pour la désignation de représentants au Conseil d'Administration des Établissements d'Enseignements du Second Cycle.

Candidatures :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :**

Lycée Polyvalent Gustave Eiffel :

Titulaire : M. Grégory PICKEU

Suppléant : M. Christophe LECOEUICHE

Lycée Paul Hazard :

Titulaire : Mme Céline LEROUX

Suppléant : Mme Sylvie GUSTIN

Lycée Professionnel Ile de Flandre :

Titulaire : Mme Jennifer DELPORTE

Suppléant : Mme Sabine LELEU

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les représentants du Conseil Municipal aux conseils d'administration des établissements d'enseignement du second cycle.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour
- 9 abstentions :
Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Par conséquent sont désignés pour siéger au sein des Conseils d'Administration des Lycées :

Lycée Polyvalent Gustave Eiffel :
Titulaire : M. Grégory PICKEU
Suppléant : M. Christophe LECOEUICHE

Lycée Paul Hazard :
Titulaire : Mme Céline LEROUX
Suppléant : Mme Sylvie GUSTIN

Lycée Professionnel Ile de Flandre :
Titulaire : Mme Jennifer DELPORTE
Suppléant : Mme Sabine LELEU

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Sarah FÉVRIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS